

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 21 janvier 2022,

**SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE
« EAU & CLIMAT » GATINAIS MONTARGOIS
: 3 ANS, 32 ACTIONS ET PRES DE 1,2 M€
POUR PROTEGER ET RETROUVER LA
QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES DU
TERRITOIRE.**

#GESTIONDELEAU #BONETAT
#EAUXSOUTERRAINES
#CHANGEMENTCLIMATIQUE

Ce jour, Frédéric NERAUD, président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais montargois situé dans le département du Loiret et Francis SCHNEIDER, directeur territorial Seine-Amont de l'agence de l'eau Seine-Normandie signent un contrat de territoire « eau & climat ». Le pôle d'Équilibre Territorial et Rural (qui porte le contrat pour 9 maîtres d'ouvrages*) et l'agence de l'eau, s'engagent pour 3 ans, à mener un programme d'actions ciblées en faveur de la reconquête du « bon état » des eaux souterraines du territoire, notamment de la protection pérenne des captages du territoire du PETR élargi aux communes de Piffonds, Le moulinet-sur-Solin, Langesse, Les Choux, Boismorand, La Bussière, Adon et Fein-en-Gâtinais.

Le contrat s'attache notamment à la réduction des teneurs en nitrates et pesticides des eaux souterraines en poursuivant la réduction des pollutions diffuses d'origine agricoles ou issues des activités économiques non agricoles comme les activités liées aux infrastructures de transports, aux activités artisanales comme les secteurs de l'automobile ou du bâtiment ou les activités industrielles comme les carrières. «*Nous avons 3 ans pour accélérer les efforts déjà initiés par les acteurs du territoire dans un contexte de rationalisation des ressources* » précise Francis SCHNEIDER.

«*Pour le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), la contractualisation avec l'agence de l'eau permet d'assurer un traitement prioritaire des demandes de financements dont les travaux prévisionnels représentent 1,2 M€ et pour notre territoire, elle consolide et conforte notre stratégie de gestion de l'eau* » déclare Frédéric NERAUD.

La reconquête de la qualité des eaux souterraines est un enjeu fort pour l'alimentation en eau potable du secteur. Ainsi les aires d'alimentation de captages feront l'objet de suivis précis afin de mettre en œuvre les actions à envisager pour les protéger. Parmi celles-ci, on peut déjà citer la mise en place de cultures à bas niveau d'intrants en développant et soutenant également les filières, la promotion de l'enherbement des parcelles vulnérables, des systèmes agroforestiers et l'implantation de haies et bien entendu l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique pour limiter les pollutions diffuses de toutes les activités économiques.

En parallèle le contrat incite à une gestion économe en eau en promouvant des cultures plus adaptées au phénomène de changement climatique, en accompagnant les agriculteurs sur les bonnes pratiques d'irrigation et participe à la mise en œuvre du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), indispensable pour impliquer l'ensemble des acteurs.

*Structures maîtres d'ouvrages du contrat : SIAEP de Boismorand – Les Choux – Langesse ; SMAEP de Château-Renard ; Commune de Courtenay, Commune de Douchy-Montcorbon ; Agglomération Montargoise et rives de Loing ; SPEP de la Prairie ; SMAEP de Puy la Laude ; Commune de Triguères, SIAEP de la Cléry et du Betz.

LE TERRITOIRE du CTEC... En BREF

Le territoire du CTEC couvre au-delà des limites administratives du PETR sur près de 1970 km² et 103 communes pour 130400 habitants.

Le contrat de territoire « Eau & climat – protection de la ressource » établi pour la période de janvier 2022 au 31 décembre 2024, définit les 32 actions prioritaires à mettre en œuvre sur les Aires d’Alimentation de captages suivantes : Boismorand, Château-Renard, Courtenay, Douchy Montcorbon, Aulnoy, Chise, Nargis, Puy-la-Laude, Triguères et Trois-Fontaines.

Les masses d’eau souterraines du territoire présentent des problèmes de qualité (état chimique mauvais dû à des problématiques nitrates et produits phytosanitaires, notamment).

Les activités économiques agricoles et non agricoles ont une influence importante sur la qualité des masses d’eau du territoire. Des transferts d’intrants sont observés, que ce soit par drainage ou ruissellement vers les cours d’eau et par lessivage vers les nappes souterraines.

Des transferts rapides existent également via les dolines, zones d’infiltration préférentielles issues de la dégradation de roches carbonatées et qui se manifestent en surface par l’apparition de dépressions de forme plus ou moins circulaire.

Depuis plusieurs années des périodes de sécheresse estivales nécessitent la prise d’arrêtés préfectoraux pour limiter l’utilisation de la ressource en eau. Certaines activités nécessitent le prélèvement d’eau souterraine principalement des activités industrielles, agricoles et domestiques (alimentation en eau potable).

INFO +

Le « bon état » ?

Une eau en quantité et en qualité suffisante pour les écosystèmes.

En savoir plus sur l’état des lieux du bassin Seine-Normandie :

http://bit.ly/dp_EDL19

Contrat Territorial Eau et Climat Gâtinais montargois Localisation des Aires d’Alimentation des Captages prioritaires



Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais montargois est un PETR français. Il se situe dans le département du Loiret et dans la région Centre-Val de Loire.

En application de la loi du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais montargois est né le 1er janvier 2019. Il est issu de la fusion du SCoT (Schéma de Cohésion Territoriale) et du Syndicat du Pays du Gâtinais.

Le PETR, présidé par Frédéric Néraud, a vocation à être un outil de contribution entre les différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de notre territoire : la Communauté de Communes des Quatre Vallées, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne et l'Agglomération Montargoise Et rives du loing.

Son objectif : accompagner les acteurs locaux autour d'un projet commun de développement et d'aménagement global et durable du territoire.

Ses missions :

- Connaître les enjeux du territoire à travers, notamment, des études et diagnostics à l'échelle du bassin de vie,
- Définir des stratégies et plans d'actions thématiques afin de répondre aux enjeux identifiés,
- Fédérer les acteurs du territoire par la mise en place de partenariats financiers, la gestion de projets et la mutualisation des animations thématiques.

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'Environnement et le ministère en charge des Finances. Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

Elle met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux : collectivités locales, industriels, artisans agriculteurs ou associations, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

L'adaptation au changement climatique est le fil conducteur du programme « Eau & climat » 2019-2024, **doté de 3,84 milliards sur 6 ans**, élaboré et adopté par le comité de bassin. Ce programme vise à donner aux territoires et aux acteurs de l'eau, la capacité de s'organiser et les moyens de faire face aux évolutions climatiques.

La politique contractuelle programme « Eau & climat » 2019-2024 » constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs. Cette mobilisation est primordiale dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique. Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat.

www.eau-seine-normandie.fr



Contacts presse

Agence de l'eau Seine-Normandie

Marie-Anne Petit

Tél : 06 61 58 91 74

Mél : petit.marie-anne@aesn.fr

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Gâtinais montargois

Margot Lucas

Tél : 02 38 07 50 78

Mél : communication@gatinaismontargois.com